

BON EXEMPLE D'UNE RÉOLUTION EN LANGAGE TRADITIONNEL

TITRE : DROITS DES MEMBRES – ÉLARGIR LA
DÉFINITION DE LA DISCRIMINATION
ORIGINE : CONSEIL RÉGIONAL XX
LANGUE DE DÉPART : F

ATTENDU QUE les droits de la personne ont évolué et que leur définition a été élargie depuis la dernière révision des Statuts de l'AFPC;

ATTENDU QUE la situation familiale, la classe sociale ou économique et l'identité sexuelle sont reconnues comme des motifs de discrimination illicite en vertu de la législation sur les droits de la personne à plusieurs endroits au Canada;

ATTENDU QUE l'AFPC a adopté une définition plus large des droits de la personne et a joué un rôle de premier plan pour protéger ses membres contre la discrimination fondée sur la situation familiale, l'identité sexuelle et la classe sociale ou économique :

IL EST RÉSOLU QUE le paragraphe 5(b) des Statuts de l'AFPC traitant des droits des membres soit remanié en ajoutant la situation familiale, l'identité sexuelle et la classe sociale ou économique aux motifs de distinction illicite contre laquelle les membres sont protégés.

BON EXEMPLE D'UNE RÉOLUTION EN LANGAGE CLAIR

TITRE : DROITS DES MEMBRES – ÉLARGIR LA
DÉFINITION DE LA DISCRIMINATION
ORIGINE : CONSEIL RÉGIONAL XX
LANGUE DE DÉPART : F

L'AFPC S'ENGAGE À remanier le paragraphe 5(b) des Statuts de l'AFPC traitant des droits des membres en ajoutant la situation familiale, l'identité sexuelle et la classe sociale ou économique aux motifs de distinction illicite contre laquelle les membres sont protégés.

Parce que les droits de la personne ont évolué et que leur définition a été élargie depuis la dernière révision des Statuts de l'AFPC;

Parce que la situation familiale, la classe sociale ou économique et l'identité sexuelle sont reconnues comme des motifs de discrimination illicite en vertu de la législation sur les droits de la personne à plusieurs endroits au Canada; et

Parce que l'AFPC a adopté une définition plus large des droits de la personne et a joué un rôle de premier plan pour protéger ses membres contre la discrimination fondée sur la situation familiale, l'identité sexuelle et la classe sociale ou économique.
